

Procès verbal du conseil d'administration du 10/12/2015

1- Ouverture de la séance

Le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme SCHULMANN Stéphanie.
La séance commence à 18h10.

2- L'ordre du jour

• Point n°1 : A : Modification de l'ordre du jour

Mme Schulmann propose d'ajouter des points à l'ordre du jour et de modifier l'ordre des projets

- Point 1 A et B : modification de l'ordre du jour et adoption du compte rendu du 05/11/2015
- Point 2 : budget 2016
- Point 3 : EPA /Achats
- Point 4 : budget sortie Caen
- Point 5 : Masse salariale
- Point 6 : Projet conteuse de Mme Druetz
- Point 7 : Convention occupation précaire
- Point 8 : questions diverses

B : Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration du 05/11/2015

Une demande de modification de la part des Parents du Vexin a été demandée en ce qui concernent l'ensemble des questions diverses.

La présidente demande à chaque membre si le compte rendu convient.

→ Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à 19 voix/ 1 abstention.

• Point n°2 : Adoption du budget 2016

Mme Moffroid rappelle la définition du « budget » et énumère les dépenses et recettes dans les différentes catégories (cf. documents du budget primitif de l'exercice 2016)

Il en résulte : une diminution des aides du conseil général, une réorganisation des dotations de ce même conseil, des questionnements quant à l'organisation de la réforme du collège (par exemple : coût du numérique ?). Il est constaté un dégrèvement d'environ 20% sur le fond de roulement.

Observations sur certains postes :

P 8 : Mme Moffroid rappelle qu'au sujet des voyages scolaires, les partenaires devront être choisis dans une liste fournie par le rectorat car il n'est plus autorisé de demander des devis à des prestataires « extérieurs ».

P 9 : En ce qui concerne la restauration : quelques familles n'ont pas encore réglé leur facture. Mme Moffroid souligne qu'une aide est possible. Les familles doivent contacter le service de la gestion dès la réception de la facture. Une exclusion du service de restauration peut être envisagée en cas de non paiement.

P 10 : Pour réaliser des économies supplémentaires, Mme Schulmann a résilié l'abonnement du portable du collège.

P 11 : Le contrat Agrobio ne sera plus reconduit en mars. Un laboratoire indépendant sera privilégié à la demande du Rectorat.

→ Le budget 2016 est adopté à l'unanimité.

- **Point 3 : Etat Prévisionnel des Achats (EPA)**

Mme Moffroid explique qu'il s'agit d'un nouvel outil mis à la disposition du Chef de l'Etablissement afin de valider des prestations dans un montant limité et autorisé jusqu'à 25 000€. Cet outil d'aide permet la gestion et le recensement des besoins de l'Etablissement.

Pour les sommes inférieures à 25000€ la validation du prestataire est faite par l'établissement scolaire, et au dessus de cette somme l'appel d'offre est géré par le département.

→ EPA est adopté à l'unanimité.

- **Point 4 : Budget sortie Caen**

134 élèves participent à cette sortie qui s'organise sur 2 jours : le 4 et 5 février et s'adresse à tous les élèves de 3^{ème}.

Budget prévisionnel pour 134 élèves et 10 accompagnateurs : 4450 euros (car : 3110€/ entrées au musée du Mémorial : 1340€)

Il sera demandé aux familles une participation de 30,90 euros.

→ Le budget est adopté à l'unanimité.

- **Point 5 : Information masse salariale**

Mme Schulmann informe que cette masse salariale est calculée par établissement scolaire sur les titulaires d'état mais pas sur les contrats privés.

L'état octroie 37,1 pour un temps plein mais ne tient pas compte des emplois des collectivités et des CUI.

- **Point 6 : projet conteuse**

Mme Druez rappelle que ce projet est mis en place depuis 3 ans et s'adresse aux classes de 6^{ème}. Il s'agit d'un spectacle qui permet d'avoir un aperçu du travail du conteur.

Lors de sa mise en place, la 1^{ère} année, une participation de 3 euros était demandée aux familles. Depuis le collège prend en charge cette somme et Mme Druez demande à reconduire cette gratuité.

La conteuse viendrait courant mois de mars.

→ Le projet est adopté à l'unanimité.

- **Point 7 : contrat d'occupation précaire**

Le logement est alloué à Mr El Moudn qui travaille au ministère.

→ L'attribution du logement est adopté à l'unanimité.

- **Point 8 : Questions diverses**

Cantine : Des parents d'élèves ont fait part du manque de choix, voire des conserves servies en fin de 2^{ième} service.

Réponse du responsable cantine (Mr Williatte) : Il est arrivé une fois pour 12 élèves arrivés en fin de service, d'ouvrir une boîte de raviolis. Mme Schulmann propose aux parents de venir à l'improviste et constater par eux-mêmes la qualité et quantité des repas (présence de 4 à 5 choix d'entrée voir 7 certains jours/ 2 plats principaux au choix).

Mr Williatte explique que les menus sont élaborés par cycle de 20 jours et conformément aux recommandations nutrition GEM-RCN (Groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition). Ces recommandations ont pour but d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas, compte tenu des données concernant la santé publique, notamment la montée inquiétante du surpoids et de l'obésité. Ainsi, vu la complexité d'élaboration des menus, déjà confiée à des professionnels, les élèves ne peuvent y participer. Par ailleurs, beaucoup de gâchis de nourriture a été constaté.

Il est rappelé que la cantine est un SERVICE et les menus sont diffusés sur l'ENT.

Toilettes : La cloison de séparation entre les WC des garçons a été revissée par Mr Grignard. Il souligne le fait que des élèves dégradent les toilettes. Les sèche-mains ont été arrachés du mur au bout d'un mois.

En ce qui concerne la pénurie de papier WC : Mr Grignard constate fréquemment que des élèves jouent à le lancer au plafond, à boucher les toilettes et à l'utiliser comme essuie-mains.

Les parents sont invités à voir les toilettes.

Echelonnement du règlement de la cantine : le 1^{er} trimestre (qui dure 4 mois) est le plus compliqué à gérer car les dossiers gérés en juin par le conseil général et ont été peu traités voir mal traités en raison d'une déficience du logiciel. En ce qui concernent les bourses (dossier remis en octobre), des familles n'ont pas encore remis leur dossier.

A ce jour : 18 familles n'ont pas réglé la facture de cantine malgré de nombreux rappels. Elles ont jusqu'en décembre pour payer en 2 fois, passé ce délai il ne sera plus possible d'échelonner.

Pour le 2^{ème} trimestre : possibilité d'échelonner le paiement en cas de difficulté. Il suffit de prendre contact avec l'établissement dès réception de la facture.

Transport : Des enfants voyagent parfois debout : le rôle du conducteur est de vérifier que tous les enfants soient assis. L'établissement n'est en aucun cas responsable.

Le transporteur connaît les effectifs, il lui appartient de mettre en place le nombre de bus adéquat. Il peut y avoir quelques changements lors d'absence de professeur ou de sortie ce qui reste occasionnel.

Mme Schulmann conseille à l'association **PDV** d'écrire au transporteur (STIMVO), avec appui de sa signature sur le courrier.

Epandage : L'épandage a été évoqué lors du Conseil d'Administration du 05/11/15. Une réponse de la Mairie de Vigny devait nous être communiquée lors de ce CA. Mme Shulmann s'est renseignée auprès de la mairie: la réponse a été donnée directement à la personne concernée.

Sortie à la base de loisirs : Sortie prévue en juin annulée compte tenu des derniers événements.

Dangers internet/ondes téléphoniques/ sommeil : Les conférences sont payantes et peu de parents semblaient concernés. Une présentation sur les dangers d'internet par le passé a été proposée par l'association CALYPSO sans succès.

Emploi du temps : Le changement d'emploi du temps occasionnel d'une classe est donné sous forme papier à l'élève, collé dans le cahier de liaison, à faire signer et mis sur l'ENT.

Lorsqu'il s'agit d'un changement d'une heure : un mot est à signer dans le cahier de liaison.

Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 20h20.

Les responsables de la prise de notes

Mme Fleur

La présidente